

Vue d'ensemble

Durée: 2013 – 2015

Pays : Maroc

Domaine: Leadership et participation politique

Objectif : Renforcer les capacités du Groupe de Travail des Parlementaires pour l'Égalité

Partenaires: Chambre des Représentants
Groupe de Travail : Parlementaires pour l'Égalité

Présentation du projet

Ce projet se situe en continuité de l'accompagnement conseil, fournit au groupe des Parlementaires pour l'Égalité (PPE) dans le cadre du programme « Harmonisation de l'arsenal juridique par rapport aux dispositions constitutionnelles qui consacrent la suprématie des normes internationales sur le droit national », lancé en 2013 en partenariat avec la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH) et le Parlement.

Le Groupe de Travail des Parlementaires pour l'Égalité (GTPPE) est constitué de représentantes des 8 groupes parlementaires. Il s'est fixé comme objectif de promouvoir la promotion et la protection des droits des femmes dans l'institution parlementaire.

Le partenariat entre le Parlement et l'ONU femmes dans le cadre de ce projet vise à doter les membres du groupe PPE des connaissances et de l'expertise requises pour leur permettre d'exercer la veille et d'influencer le processus de réformes de lois prévus dans le cadre de la mise en œuvre de la constitution, notamment en termes d'harmonisation des lois avec les engagements internationaux du Maroc en matière de droits des femmes. Plus précisément, les projets relatifs à la Loi Organique des Finances, les lois électorales, l'autorité pour la Parité et la lutte contre les discriminations, le code pénal et la loi sur les violences

En renforçant le positionnement du groupe de travail des PPE en tant que mécanisme de veille en matière de promotion et de protection des droits des femmes au sein du parlement, ce projet contribue à la mise en œuvre de la Constitution à travers l'harmonisation des lois, conformément aux engagements internationaux du Maroc en matière des droits des femmes et de lutte contre les discriminations à leur égard.

Résultats

- Le Groupe de Travail des Parlementaires pour l'Égalité a été intégré dans le règlement interne du Parlement, ce qui signifie une reconnaissance officielle au sein du Parlement.
- Le quota d'un tiers de femmes dans les instances de décision de la Chambre des Représentants est désormais une exigence et a été intégrée dans le nouveau règlement du parlement grâce à la veille et au plaidoyer du GTPPE.
- Le GTPPE est accompagné par des experts pour analyser les projets de Loi Organique de Finances, des trois projets de lois organiques relatives aux lois électorales et aux élections communales et régionales et la loi relatif à l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre les discriminations, ce qui a eu comme résultat des mémorandums et propositions pour intégrer le genre dans les projets de loi soumis au Parlement.